Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600263-20251204-D2025053-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le quatre décembre, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Anne-Christine RAUTUREAU – Véronique NIGNOL – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER – Christian FOLL

Marie-Antoinette LE GAL a donné pouvoir à Roger THOMAZO
Yann WANES a donné pouvoir à Christian FOLL
Julie LE STRAT a donné pouvoir à Anne LE GUYADER-GRANDVALET

FINANCES – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC MORBIHAN ENERGIES	**2025-053**

Madame Marie-Françoise JULE, Adjointe déléguée aux finances, informe l'assemblée des éléments suivants :

Morbihan Énergies a lancé cette année, un programme exceptionnel d'effacement des réseaux électriques, sachant que la demande des communes devait s'intégrer dans un projet plus global de réaménagement urbain.

Dans le cadre du projet d'amélioration des accès au futur équipement comprenant l'EHPAD et la salle de sports, la commune de Bubry a donc sollicité Morbihan Énergies pour enfouir les réseaux sur le secteur haut de la rue de Sainte-Hélène et sur l'ensemble de la rue de Kerhélène.

La demande de la commune ayant été retenue, il est proposé au Conseil municipal de valider les conventions de financement pour l'enfouissement des réseaux : électrique, éclairage public et télécom.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX - RUE DE SAINTE-HELENE ET RUE DE KERHELENE - BUBRY

DEPENSES		**RECETTES**		
Réseau électrique	109 800,00 €	Participation Morbihan Energies	109 800,00 €	64,26%
Eclairage	40 670,00 €	Participation Morbihan Energies	12 201,00 €	7,14%
Télécom	20 400,00 €			
		Auto-financement	48 869,00 €	28,60%
TOTAL HT	**170 870,00 €**		**170 870,00 €**	

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction comptable M57 ;
Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » du 27 novembre 2025 ;

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'enfouissement des réseaux sur le secteur haut de la rue de Sainte-Hélène et sur l'ensemble de la rue de Kerhélène,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de financement telles que jointes en annexe,
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600263-20251204-D2025053-DE

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Véronique LE MOULEC

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BURRY
56 (MORBIHAN)